

## Synthèse des débats du Forum de discussion

*Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.*

<b>LA QUESTION DU MOIS</b>	Rédacteur:
<p><b>La norme de basse consommation pourrait être remise en cause</b></p> <p>Le projet de loi Grenelle I pourrait renoncer à la norme de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an en énergie primaire pour les bâtiments neufs dans le but de sauver le chauffage électrique.</p> <p>La norme de basse consommation des bâtiments pourrait être «dévoyée» par le projet de loi Grenelle I, s'est inquiétée la présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Chantal Jouanno, lors d'une rencontre avec la presse le 1er juillet. C'est une phrase insérée dans l'article 4 du texte présenté le 11 juillet par le ministère chargé de l'environnement qui a motivé sa crainte. Elle indique que la consommation d'énergie primaire des constructions neuves à partir de 2012 sera «inférieure à 50 kilowattheures par mètre carré et par an en moyenne, ce seuil étant modulé en fonction de la localisation, des caractéristiques, de l'usage et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments».</p> <p>Le fait de moduler le nombre de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an en fonction de son contenu en CO<sub>2</sub> pourrait signifier le recours possible au chauffage électrique provenant des centrales nucléaires, très peu émettrices de GES. Mais, rappelle Chantal Jouanno, «si l'on met du chauffage électrique partout, cela signifie que du chauffage en pointe sera nécessaire, c'est-à-dire du chauffage provenant d'énergies émettrices de CO<sub>2</sub>», comme le charbon, le gaz ou le fioul.</p> <p>Au moment des négociations du Grenelle, en octobre 2007, le lobby du chauffage électrique avait déjà tenté, sans succès, de transformer la norme en 50 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie finale, et non d'énergie primaire, pour ne pas disqualifier la technologie qu'il défend. En effet, pour consommer 20 kWh de chauffage électrique dans un logement (énergie finale), il faut que la centrale nucléaire en produise 51,6 (énergie primaire). Ce chiffre, issu de la méthode de calcul réglementaire, est même sous-estimé, considèrent les ONG qui multiplient de leur côté jusqu'à 3,5 pour passer de l'énergie finale à l'énergie primaire.</p> <p>Les associations de protection de l'environnement se disent également sur leurs gardes: «On a vu arriver cette phrase qui paraît anodine mais qui, en réalité, structure le projet de loi. Nous allons donc réagir», indique ainsi Thierry Salomon, président de Négawatt et l'un des principaux négociateurs des ONG au Grenelle pour les questions énergétiques. «C'est devenu un point dur des négociations», indique de son côté Cyrielle den Hartigh, chargée de campagne sur les changements climatiques aux Amis de la terre, qui veut proposer un amendement à ce sujet aux parlementaires intéressés.</p> <p>Le projet de loi devrait être examiné par le Parlement à partir d'octobre prochain.</p>	<p>Contributeurs:</p> <p><b>n° 10096 : Roland Studer</b></p> <hr/> <p><u>Illustration / Exemple :</u></p> <hr/> <p><u>Renvois vers d'autres références :</u></p>

## Synthèse des débats du Forum de discussion

### LES BREVES DU MOIS

#### Modernisation de l'économie: le Sénat débat de l'étalement urbain

Fabienne Keller, l'un des rares sénateurs de la majorité à s'intéresser à l'environnement, a décidé de défendre des amendements environnementaux dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de l'économie. Elle veut ainsi prévenir l'étalement urbain qui pourrait être accéléré par le développement de la concurrence dans le secteur de la grande distribution.

«Mes amendements ont pour objectif de prendre en compte la problématique de l'étalement urbain en permettant aux élus locaux, dans le cadre des schémas d'urbanisme (Scot et PLU), de formuler des exigences particulières en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection de l'environnement. Dans le même esprit, je souhaite que la commission départementale des activités commerciales (CDAC) prenne en compte des critères d'usage économe du sol et d'utilisation rationnelle de l'énergie, et intègre dans sa composition un représentant des ONG environnementales», indique l'ancienne maire de Strasbourg dans un communiqué du 30 juin.

Dans une synthèse parue le 11 juin, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a calculé qu'un ménage faisant ses courses hebdomadaires dans une grande surface consomme 30 fois plus d'énergie et émet 70 fois plus de CO<sub>2</sub> qu'un ménage faisant de petites courses régulièrement dans un commerce de proximité.

La sénatrice UMP a également déposé un amendement qui impose des normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux.

La Haute chambre débat du projet de loi de modernisation de l'économie depuis le 30 juin.

Contributions:

n°10079 : Guy Archambault

#### Un plan pour les bâtiments économes en énergie en Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées vient de lancer un programme de cinq ans portant sur la recherche et le développement des bâtiments économes en énergie. Montant total de l'investissement : 65 millions d'euros.

Le conseil régional de Midi-Pyrénées a lancé mercredi un plan de cinq ans en faveur des bâtiments économes en énergie.

Ce plan régional qui s'étendra de 2008 à 2013 va consacrer 13 millions d'euros chaque année à la recherche et le développement, le soutien à la production de matériaux innovants, la formation des acteurs du secteur, l'accompagnement de la demande et la diffusion des connaissances concernant les économies d'énergie.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de lutter contre les effets liés au réchauffement climatique, dans une région où le secteur du bâtiment représente 31% des émissions de CO<sub>2</sub> et 45% de la consommation énergétique.

Contributions:

n°10083 : Guy Archambault

#### Un lien sur la performance énergétique des bâtiments en bois régional

Un rapport de CIPRA International consacré au potentiel écologique et économique des modes de construction et d'assainissement efficaces sur le plan énergétique et réalisés à base de bois régional dans l'espace alpin.

[http://www.alpmedia.net/pdf/Climalp\\_Bericht\\_F.pdf](http://www.alpmedia.net/pdf/Climalp_Bericht_F.pdf)

Contributions

n°10117 : Daniel Faure

## Synthèse des débats du Forum de discussion

<b>LES ACTUALITES DU MOIS</b>	
<p><b>Nouvel arrêté</b></p> <p>Parution au JO de l'arrêté du 9 juin 2008 relatif à l'agrément de la solution technique ST 2008-001 relative au respect des exigences de la réglementation thermique 2005 pour les maisons individuelles méditerranéennes non climatisées.</p> <p><a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9990828B2354368BDEC5BECF1A7BBE78.tpdjo12v_1?cidTexte=JORFTEXT000019017932&amp;dateTexte=&amp;oldAction=rechJO">http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9990828B2354368BDEC5BECF1A7BBE78.tpdjo12v_1?cidTexte=JORFTEXT000019017932&amp;dateTexte=&amp;oldAction=rechJO</a></p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p><b>n°10050</b> : Karen Dessureault</p>
<p><b>Guide Effinergie</b></p> <p>Un guide à destination des professionnels du bâtiment et des Maitres d'Ouvrage avertis "Réussir un projet Effinergie , des clés pour des logements neufs confortables et économes en énergie"</p> <p><a href="http://www.effinergie.org/xwiki/bin/download/Main/80_Guide/guideEFFInationale.pdf">http://www.effinergie.org/xwiki/bin/download/Main/80_Guide/guideEFFInationale.pdf</a></p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p><b>n°10075</b> : Jean Terrier</p>